



# Tu veux garder ton Fass 90 à la fin de ton service?

## Il faut connaître le règlement!

- 1) avoir été incorporé pendant 7 ans au moins dans l'armée.
- 2) avoir effectué 2 tirs en campagne à 300m sur les 3 dernières années
- 3) avoir effectué 2 tirs obligatoires sur les 3 dernières années
- 4) avoir un permis d'achat du bureau des armes de ton canton.

***Ton arme vaut de loin plus que la somme demandée y compris les frais administratifs!***



Comment faire?  
[www.bit.do/Fass90](http://www.bit.do/Fass90)



Source:

[vtg.admin.ch/fr/armee-suisse/moyens/equipement-personnel/armement.html](http://vtg.admin.ch/fr/armee-suisse/moyens/equipement-personnel/armement.html)